

Dans sa séance du 29 septembre 2026, le Conseil municipal a accepté les délibérations ci-après :

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

DELIBERATION 26-14

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'100'000 F, destiné aux études ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. De poursuivre les études relatives au patrimoine arboré communal, en vue de l'élaboration d'une stratégie communale d'arborisation.
2. De mettre en œuvre, dans les cinq années suivant l'acceptation de l'initiative, les mesures prévues dans le cadre de sa mise en œuvre globale.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 2'100'000 F destiné aux études ainsi qu'à sa mise en œuvre globale.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en partie au moyen de subventions aux niveaux cantonal et fédéral qui viendraient réduire le montant net d'investissements à charge de la commune.
7. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.

DELIBERATION 26-15

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 445'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées situés au chemin des Rayes, dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

D É C I D E

à l'unanimité 21 oui (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 445'000 F destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées situés au chemin des Rayes, dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 30 avril 2024 de 170'000 F, au moyen de 40 annuités sous la rubrique N° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
6. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.

DELIBERATION 26-16

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 230'000 F, destiné au réaménagement, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin de Mancy, dp8385, dp8394, dp8397 et dp8407, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'étudier le réaménagement, la modération, la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi que l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Mancy, dp8385, dp8394, dp8397 et dp8407, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 230'000 F.
3. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant du financement accordé à la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
6. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
7. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en distinguant deux comptes d'amortissement qui figureront au compte de résultat sous les N° 61.33 et 72.33, dès l'année de son abandon, soit :
 - a. les études liées aux travaux routiers et à l'enfouissement de lignes aériennes qui figureront sous le 61.33 pour un montant de 135'000 F, au moyen d'une annuité ;
 - b. les études liées aux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées qui figureront sous le 72.33 pour un montant de 95'000 F, au moyen d'une annuité.
8. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.



DELIBERATION 26-17

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 77'000 F, destiné à l'acquisition de la nouvelle parcelle N° 10207 de 796 m² (issue d'une division de la parcelle N° 5705) de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Tire, propriété de Madame Christine Pilet - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

à l'unanimité (22 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la nouvelle parcelle N° 10207 de la commune de Collonge-Bellerive, de 796 m², propriété de Madame Christine Pilet, sise au chemin de la Tire, issue de la division parcellaire prévue au dossier de mutation No 13/2024 (5705B) établi par le Bureau d'ingénieurs géomètres Kùpfer géomètres SA, pour un montant de 57'518 F, selon le projet d'acte AD/71366.01 établi le 9 septembre 2026 par l'étude WBM1845, Me Patrick Bonnefous, notaire.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 77'000 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - A) un montant de 57'518 F pour l'acquisition de la parcelle N° 10207
 - B) un montant estimé à 19'482 F pour les frais d'acte, de géomètre et d'éventuels autres droits et imprévus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 40 annuités qui figureront dans le compte de résultat dès la première utilisation du bien estimée à 2026.
6. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié nécessaire.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.



DELIBERATION 26-18

Proposition relative à la modification de la servitude de passage public à pied au profit de la commune sur la parcelle N° 6062 de la commune de Collonge-Bellerive, située entre le n°1 du chemin du Vieux-Vésenaz et la route de Thonon, propriété d'un ensemble de copropriétaires - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal

en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

à l'unanimité (22 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. De modifier la servitude de passage public à pied sur la parcelle N°6062 de la commune de Collonge-Bellerive, située entre le n°1 du chemin du Vieux-Vésenaz et la route de Thonon, propriété d'un ensemble de copropriétaires, au profit de la commune de Collonge-Bellerive, selon le plan de servitude établi le 13 mars 2026 et l'acte notarié établi par Me Caroline Michel le 29 avril 2025 qui prévoit une modification de la servitude inscrite au Registre foncier le 29 avril 2015 sous Pj 3913, ID.2015/005020, RS 86400 uniquement au regard de son assiette.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.

DELIBERATION 26-19

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 902'000 F, destiné à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, divers achats de fournitures, d'équipements ou de mobiliers, à de fournitures d'énergies, à des amortissements ordinaires, aux charges de perception et de dépréciation des revenus fiscaux - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. budgétaire supplémentaire pour un montant total de **902'000 F** destiné à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, divers achats de fournitures, d'équipements ou de mobiliers, à des fournitures d'énergies, à des amortissements ordinaires, aux charges de perception et de dépréciation des revenus fiscaux.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
0220.0000.31010.01	Services généraux de l'administration communale Carburants et huiles véhicules	1'000
0220.0000.31300.03	Services généraux de l'administration communale Frais administratifs, émoluments et cotisations	1'000
0220.0000.31510.01	Services généraux de l'administration communale Entretien véhicules - Courant	2'000
0220.0000.31510.03	Services généraux de l'administration communale Entretien des équipements PRU	5'000
0290.0000.31110.00	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Acquisition machines, équipements, matériel, outils	6'000
0290.4000.31010.00	Mairie / Hermance 140 Achats fournitures et marchandises d'exploitation	3'000
0290.4000.31200.01	Mairie / Hermance 140 Combustible	5'000
0290.4000.31200.02	Mairie / Hermance 140 Eau	1'500
0290.4000.31200.03	Mairie / Hermance 140 Electricité	2'000
0290.4000.31300.22	Mairie / Hermance 140 Honoraires de nettoyage	3'000

0290.4000.31340.00	Mairie / Hermance 140 Primes d'assurances de choses	5'000
0290.4000.31440.00	Mairie / Hermance 140 Travaux d'entretien bâtiments - Courant	3'000
0290.4000.31440.01	Mairie / Hermance 140 Travaux d'entretien bâtiments - Contrats	4'000
0290.5000.30520.00	Mairie / Hermance 111 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1'500
0290.5000.31300.22	Mairie / Hermance 111 Honoraires de nettoyage	3'000
1110.0000.31300.02	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésenaz 35 Frais ccp et banques	4'000
1500.0000.31120.00	Service du feu communal / Manège 9 Acquisition de vêtements et linges	9'000
1620.1000.31200.03	Abri PC public / Pré-d'Orsat 12 / DDP 9999 Electricité	7'000
2170.0000.31300.25	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 Frais de déménagement	5'000
2170.0100.31300.25	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Frais de déménagement	3'000
2170.0200.31100.00	Ecole de Vésenaz / Californie 18-24 Acquisition mobilier	2'000
2170.0200.31300.22	Ecole de Vésenaz / Californie 18-24 Honoraires de nettoyage	25'000
2180.1000.31100.00	Restaurants scolaires Acquisition mobilier	3'000
3220.0000.31300.22	Centre culturel - épicentre / Mancy 61 Honoraires de nettoyage	30'000
3410.0000.31440.00	Tennis / Relion 22 Travaux d'entretien bâtiments - Courant	7'000
3410.1000.31200.02	Football / Californie 34 Eau	6'000
3420.2000.31420.01	Rives du Lac Entretien plages et rives du lac	13'000
5451.0000.31110.00	Crèche île aux mômes - Vésenaz I / Trémessaz 8 Acquisition machines, équipements, matériel, outils	6'000

5451.0000.31510.00	Crèche île aux mômes - Vézenaz I / Trémessaz 8 Entretien machines, matériel et outils	7'000
5451.0100.31510.00	Crèche île aux mômes - Vézenaz II / Rayes 11 Entretien machines, matériel et outils	2'000
5451.1000.31300.22	Jardin d'enfants Bacounis / locaux Hermance 101 Honoraires de nettoyage	12'000
5451.1100.31440.00	Jardin d'enfants Boucaniers / locaux Rayes 14A Travaux d'entretien bâtiments - Courant	2'000
5790.0000.31300.07	Aide sociale dans la commune Frais de réseau Wifi	1'000
5790.0100.31200.03	Chemin du Vieux-Vézenaz 32 - Rayes 2 Electricité	3'000
5790.0100.31300.22	Chemin du Vieux-Vézenaz 32 - Rayes 2 Honoraires de nettoyage	30'000
6150.0009.33001.00	Routes Réaménagement Pré-d'Orsat Amortissements planifiés des routes	1'000
6150.2000.31010.00	Parking des Rayes / Rayes 8 Achats fournitures et marchandises d'exploitation	4'000
6310.0000.36310.50	Compagnies de navigation Subventions aux cantons hors canton de Genève	9'000
7200.0000.31200.03	WC publics Electricité	4'000
7301.1000.31300.50	Déchets porte-à-porte Traitement des ordures ménagères	30'000
7301.2000.31300.26	Déchets Points de récupération Levée des déchets Mobilitri	5'000
7301.2000.31300.52	Déchets Points de récupération Traitement autres déchets recyclés	49'000
7301.2004.33003.30	Déchets Points de récupération Sous-Cherre D25-16 Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil	4'000
7610.0000.31320.02	Protection de l'air et du climat Honoraires ingénieurs, architectes, techniciens divers	10'000
7900.0003.33009.00	Aménagement du territoire Plan densification zone 5 Amortissements planifiés autres immobil. corporelles	10'000
9100.0000.31800.01	Impôts communaux généraux Dépréciations sur estimations fiscales	150'000

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
9100.0000.36110.00	Impôts communaux généraux Dédommagements aux dépenses du canton	400'000
9630.6000.34393.00	Hermance 117/ logement Impôts immobiliers bâtiments PF	3'000
Total		902'000

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Dernier jour du délai référendaire : le 16 novembre 2026.



Dans sa séance du 29 septembre 2026, le Conseil municipal a accepté la résolution ci-après :

RESOLUTION 26-10

Résolution relative au projet de modification des limites de zones « Les Tattes-Sud », situé à l'Est du carrefour de la route de Thonon et du chemin des Tattes à Vézenaz, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive sur les parcelles n^{os} 4003, 6176, 6246, 6418, 6419 et 9745 (création d'une zone de développement 4B) - *proposée par le Conseil administratif*

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

D E C I D E

par 20 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. De préavisier favorablement l'engagement de la procédure de modification des limites de zones, Les Tattes-Sud, sur la commune de Collonge-Bellerive, parcelles n^{os} 4003, 6176, 6246, 6418, 6419 et 9745 en vue de la création d'une zone de développement 4B.
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

* * * * *

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2026, les prestations de serment suivantes ont été effectuées :

- M. Renato BORTOLOTTI (vert'libéraux) a prêté serment en tant que membre titulaire du Conseil municipal.
- M. Christophe ISELIN (vert'libéraux) a prêté serment en tant que membre suppléant du Conseil municipal.

Collonge, le 7 octobre 2026

Laurent Wisler
Président du Conseil municipal